

Communiqué

Pour diffusion immédiate

La région de la Chaudière-Appalaches retourne au palier d'alerte orange

Chaudière-Appalaches, le 4 mars 2021 – Alors qu'il a été annoncé hier par le premier ministre du Québec que la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches passera, à compter du 8 mars, au palier orange du système d'alertes régionales et d'intervention graduelle, l'établissement tient à préciser à la population ce que cela signifie et quelles mesures sont mises en place afin de ralentir la transmission du virus.

La situation épidémiologique de la région est stable depuis quatre semaines. En effet, le nombre de personnes infectées est bas avec une moyenne quotidienne de cinq cas, dans la dernière semaine. De plus, les taux d'hospitalisations sont à la baisse et il ne reste que très peu d'éclosions dans les milieux de vie de la région. Toutefois, avec l'émergence des nouveaux variants, la situation continue d'être suivie de très près et commande une plus grande prudence.

Dans la région de Chaudière-Appalaches, cette décision permettra notamment :

- L'ouverture des restaurants, avec un maximum de deux adultes par table qui peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. Un registre de la clientèle doit être tenu. Seuls les clients avec preuve de résidence dans une région dont le palier d'alerte est identique à celui de la région de l'établissement y ont accès. À l'exception de la restauration rapide, la réservation est obligatoire. Durant la période de couvre-feu, seule la livraison demeure possible.
- L'ouverture des salles d'entraînement physique : seul l'entraînement individuel ou avec les occupants d'une même résidence ainsi que les cours privés sont autorisés. En tout temps, la distanciation physique de deux mètres doit être respectée et l'assistance rapprochée n'est pas autorisée, sauf pour les membres d'une même résidence.
- Le couvre-feu sera en vigueur entre 21 h 30 et 5 h du matin.
- Les salles de spectacle avec des places fixes assignées pourront rouvrir dans le respect des mesures en vigueur.
- Pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année du primaire, le port du couvre-visage n'est pas obligatoire à l'extérieur ni dans les classes.

« Dans les dernières semaines, la situation épidémiologique dans la région s'est grandement améliorée. Je tiens à féliciter la population de Chaudière-Appalaches pour les efforts soutenus et je les invite à ne pas relâcher concernant le respect des consignes sanitaires de base pour faire en sorte que les variants ne causent pas trop d'impacts dans notre région », a souligné D^{re} Liliana Romero, directrice régionale de santé publique.

Lien connexe

Pour plus d'information : [Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle](#)

-30-

Le Service des communications et des relations publiques

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

975, rue de la Concorde, Lévis (Québec) G6W 8A7

Téléphone : 418 386-3553

www.cisssca.com

12cisss-ca_communication@ssss.gouv.qc.ca



975, rue de la Concorde

Lévis (Québec) G6W 8A7

Téléphone : 418 386-3553

www.cisss-ca.gouv.qc.ca